

Procédure de retrait de mention au b2 urgente ?

Par **Alexia Delbecq**, le **01/02/2017** à **19:18**

Bonjour,

Pour retirer les mentions au B2 d'un proche j'envoie prochainement une demande écrite au parquet en AR au parquet grâce à ce model sur ce site :<http://www.cidj.com/le-casier-judiciaire/l-effacement-anticipe-des-condamnations-du-casier-judiciaire>

J'y joins les justificatifs d'insertion et d'identité, j'imagine(pas de précision à ce sujet)?

ou la télé-procédure ci présente suffit-elle ? <https://teleservices.justice.gouv.fr/aej-portail-fo-web/portail/SaisirDemande/CreerDemande?tfCodeCerfa=fam5dem17>

merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/02/2017** à **10:31**

Bonjour

Nous sommes un forum étudiant, nous ne sommes pas habilité à donner des conseils juridiques.

Par **Camille**, le **02/02/2017** à **13:56**

Bonjour,

Et quelles sont vos questions, exactement ?

Apparemment, oui à ce qui paraît être votre deuxième question et voir "ETAPE 3 Pièces justificatives" dudit formulaire pour répondre à votre première.

Par **Alexia Delbecq**, le **02/02/2017** à **18:27**

Bonjour,

je voulais en réalité savoir si il y avait une procédure "d'urgence" car c'est pour accéder à la fonction publique, la personne a réussi un concours...

Enfin, sur le formulaire en ligne je n'arrive pas à accéder à l'étape 3, car le tribunal et tous ceux que j'ai essayé afin d'accéder à l'étape 3 sont incompatibles avec la procédure en ligne j'imagine

je voulais dernièrement savoir si l'envoi de la copie de cni(en + des justificatifs d'insertion) au parquet est nécessaire ?

Par **Alexia Delbecq**, le **14/02/2017** à **02:58**

Le casier judiciaire non vierge(mention bulletin 2 violence+de 8jours itt) est il indispensable ? Beaucoup disent non, il faut que la mention soit incompatible avec le metier, d'autres comme le syndicat fo me dit b2 vierge.

<http://infosdroits.fr/une-administration-publique-peut-recruter-un-agent-public-meme-en-presence-dune-condamnation-au-bulletin-n2-de-son-casier-judiciaire/>
ce site confirme que le casier vierge n'est pas automatique mais je ne connais pas la tangibilité du site...

merci

Par **Poussepain**, le **14/02/2017** à **10:16**

"Le casier judiciaire non vierge(mention bulletin 2 violence+de 8jours itt) est il indispensable ?

Beaucoup disent non, il faut que la mention soit incompatible avec le metier, d'autres comme le syndicat fo me dit b2 vierge."

Tapper des gens me semble incompatible avec tout métier, non?

Par **Alexia Delbecq**, le **15/02/2017** à **14:55**

De continuer à exclure cette personne la rendra encore plus incompatible à TOUT métier. C'est comme l'absurdité des peines lourdes à de petits délinquants qui en sortant deviennent des bombes humaines !

chaque cas et contexte amenant un délit sont particuliers, il est du ressort de la justice de tenir compte du degrés de réinsertion possible, ce n'est pas toujours rationnellement jugé